



INTERFLEX

Agence : INTERFLEX AVEYRON
865 Parc d'Activités de Bérals 12200 SAINT REMY
Téléphone : 05.81.39.00.59
Email : contact@interflex12.com / Web : www.interflex63.com
SIRET : 800 352 270 000 30 - N° TVA : FR 11 800 352 270
RIB : FR76 1871 5002 0008 0013 2640 144 CEPARPP871

X

Date	N° Client	N° facture	Fol
28/11/2025	001833	12110152/D25	1 / 1

G.A.E.C. DE LA COMBE
239 Rue de la Combe
46160 GREALOU

N°TVA UE: FR78908837545 N°SIRET: 908837545 00015

FACTURE

Qté	Description	Référence	PU NET €	MT H.T. €	T
	Bon N° 1200046926/D du 24/11/2025 V/Tél: 06 10 41 58 03 V/Email: gaecdelacombe46@gmail.com				
2	Cde comptoir - Réservoir gasoil de BOBCAT				
	MBSP1/4MBSP1/4CL	060145100	6,56	13,12	1
2	BS1/4 AUTOCENTREE	130050008	0,59	1,18	1
2	ES08FBSP1/4	040140160	4,09	8,18	1
0,50	Montage passe-cloisons dans réservoir		65,00	32,50	1
Cette facture est constituée de livraisons de biens et de prestations de services.					
*** CHERS CLIENTS ATTENTION NOUS VOUS INFORMONS SUR NOS CONGES ***					
*** LES SOCIETES INTERFLEX ET SERVIFLEX SERONT FERMEES ***					
*** DU VENDREDI 26 DECEMBRE AU VENDREDI 2 JANVIER 2026 INCLUS ***					
*** TOUTE L'EQUIPE INTERFLEX ET SERVIFLEX VOUS SOUHAITE DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ! ***					
interflex et en prelevant					
Traite directe le 31/12/2025					
	MONTANT HT		NET HT	MONTANT TVA	% TVA
1	54,98		54,98	11,00	20,00
	54,98		54,98	11,00	
				65,98	
					NET A PAYER
					65,98 €

Règlement: Traite directe au 31/12/2025
TVA acquittée sur les débits

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de vente d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de INTERFLEX. Conformément à l'article L.441-5 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.